

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MAI 2025

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2025
DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SÉANCE
COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS 1 À 12 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

1. CRÉATION D'UN STATUT PERMETTANT UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES
2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS
3. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS
5. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS DE LA VILLE DES LILAS
6. FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2024
7. ADOPTION DE LA CHARTE COMMUNALE D'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À DESTINATION DES AGENT.ES ET DES ELU.ES DE LA VILLE DES LILAS
8. ADOPTION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST-ENSEMBLE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES TRAVERSÉES PAR LE PROJET DU *GRAND CHEMIN*
9. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE RUCHER DES LILAS
10. NOMINATION DE LA CRÈCHE JANE ET PAULETTE NARDAL
11. SUBVENTION AU LAO POW'HER
12. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION *VILLES DES MUSIQUES DU MONDE* DANS LE CADRE DU PROJET DE « CITÉ DES MARMOTS »

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 13 À 27 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION DES FINANCES

13. INSTAURATION D'UNE TAXE DE SÉJOUR POUR L'ANNÉE 2026
14. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 11 FÉVRIER 2025
15. ATTRIBUTION A 1001 VIES HABITAT D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 26 RUE DU COQ FRANÇAIS ET 23 RUE DES BRUYÈRES AUX LILAS
16. ATTRIBUTION À VILOGIA D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 23 LOGEMENTS SIS 16 RUE CHASSAGNOLE AUX LILAS

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « ACPG-CATM »

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

19. INSTAURATION DU PLAN DE FORMATION 2026-2028 DE LA VILLE DES LILAS

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PRÉVENTION

20. MODIFICATION DES TARIFS DE CONSULTATION DU PSYCHOLOGUE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

DIRECTION ÉDUCATION ET ENFANCE

21. ADOPTION DE LA CONVENTION « INNOVER DANS LA VILLE » AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
22. ADOPTION DE LA CONVENTION D'INDÉMNISATION N°2 AVEC LA SOCIÉTÉ ELIOR

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

23. ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AU GARDIENNAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

24. POLE GARE SERGE GAINSBURG – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE DES LILAS ET LA RATP ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER

25. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION « ALEC-MVE »

26. APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'EPT EST-ENSEMBLE ET LES COMMUNES MEMBRES DE L'EPT

27. DÉCLASSEMENT DE L'IMMEUBLE SIS 17 RUE DE ROMAINVILLE CADASTRE SECTION I N°71

(La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Bonsoir à toutes et à tous, mes cher·e·s collègues, Merci à toutes et à tous de votre présence. J'allais dire que ce serait notre presque dernier Conseil municipal avant les vacances d'été, mais nous aurons la chance d'en avoir un supplémentaire au début du mois de juillet. Je sais que vous l'attendiez, surtout Gaëlle GIFFARD, qui attendait ce Conseil municipal du début du mois de juillet. Comme notre ordre du jour est relativement chargé, je vous propose de débiter nos travaux sans plus tarder et de commencer par l'appel des présents :

Monsieur BENHAROUS, présent.
Monsieur CISINSKI, présent.
Madame DA SILVA (excusée, pouvoir à Madame BERREBI).
Monsieur PAQUIS, présent.
Madame BETEMPS (excusée, pouvoir à Madame YAHIAOUI).
Monsieur GUIRAUD (excusé, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE).
Madame NIANG (excusée, pouvoir à Monsieur BENHAROUS).
Monsieur PRIMAULT, présent.
Madame DJERBOUA (excusée, pouvoir à Monsieur LEPONTOIS).
Monsieur LAFEUILLE, présent.
Madame LEBAS, présente.
Monsieur LAGRANGE, présent.
Monsieur BAC, présent.
Madame GAUDUBOIS, présente.
Monsieur BILLOUET (excusé, pouvoir à Madame GAUDUBOIS).
Monsieur CARROUER, présent.
Madame FERRANDON, présente.
Monsieur LEPONTOIS, présent.
Madame YAHIAOUI, présente.
Madame ANGÈLE, présente.
Madame GIFFARD, présente.
Monsieur DOUXAMI, présent.
Madame BERREBI, présente.
Madame PUIER (excusée, pouvoir à Monsieur DOUXAMI).
Madame CANABATE, présente.
Monsieur BERNSTEIN (excusé, pouvoir à Monsieur PAQUIS).
Madame FALQUE (excusée, pouvoir à Madame AGUILERA-TORRES).
Madame AGUILERA-TORRES, présente.
Madame BERCERON, absente.
Madame BARBET, absente.
Monsieur VIVANTE, absent.
Monsieur ZILBERG, absent.
Madame SARRE, présente.
Madame BERTHOUMIEUX, présente.
Monsieur DURAND (excusée, pouvoir à Madame SARRE).

Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir cette séance et délibérer.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2025

Il nous faut commencer en adoptant le compte rendu de notre séance précédente qui devait être la séance du 19 mars 2025. Mes cher·e·s collègues, vous avez toutes et tous reçu le compte rendu exhaustif de cette séance. Appelle-t-il des remarques, des observations ou des demandes de modifications de la part de quiconque ? Visiblement non.

Le compte rendu de séance précédente est donc adopté.

DÉSIGNATION D'UN·E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose, mes chers collègues, la candidature de Lionel PRIMAULT. Est-ce que cette candidature suscite l'unanimité qu'elle mérite ? Visiblement oui. Merci Lionel de faire cette unanimité et de t'acquitter de cette tâche.

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

Il nous faut également, mes chers collègues, prendre connaissance des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance du Conseil municipal, en vertu des prérogatives que vous m'avez confiées lors de notre Conseil municipal d'installation. Est-ce que telle ou telle de ces décisions appelle des questions, des interrogations, des remarques ? Je n'en vois pas.

Nous pouvons considérer que le Conseil a été informé des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance.

POINT D'INFORMATION

Il nous faut, mes chers collègues, malheureusement, avant d'entamer nos travaux, rendre hommage à deux personnalités qui nous ont quittés depuis notre séance précédente.

Je veux d'abord rendre hommage à Louissette CONSTANTINI qui nous a quittés le 7 avril dernier, à 82 ans. Louissette est née loin des Lilas. Elle est née dans le Lot, mais elle avait rallié Paris très jeune, dès ses 17 ans, puis s'était rapidement installée aux Lilas en 1967, quelques années après avoir épousé son mari Antoine, avec lequel elle avait acheté un petit pavillon rue Henri Barbusse. Louissette est rapidement devenue une personnalité de sa ville d'adoption, Les Lilas. Elle est vite devenue une personnalité de sa ville de cœur. Elle était très appréciée de toutes et de tous, notamment en raison de sa simplicité qu'elle devait sans doute très largement à ses origines modestes, mais aussi pour son dynamisme, son entrain, son grand sens de l'humour. Celle que tout le monde ou presque surnommait « Loulou » a vite noué d'innombrables relations amicales dans notre ville au sein de laquelle elle était très aimée et très respectée. À la retraite de son mari, au début des années 2000, tous deux avaient fait le choix de vivre l'essentiel de leur temps en Corse, mais elle revenait très régulièrement aux Lilas, et même depuis l'île de Beauté, elle s'arrangeait pour se tenir très informée de l'actualité de notre ville. C'est la raison pour laquelle la nouvelle de son décès a peiné de très nombreux Lilasiens et de très nombreuses Lilasiennes. À sa famille, en particulier son fils François, qui a siégé de nombreuses années autour de la table du Conseil municipal et dont je salue la présence parmi nous, à sa famille et à ses proches, je présente en notre nom, à toutes et à tous, nos plus sincères condoléances.

Je veux dire quelques mots d'hommage également à Jacques OUDOT qui nous a quittés le 29 mars dernier. Il avait une double attache avec notre ville. D'abord, il était né aux Lilas le 15 juin 1934. Puis il y avait réalisé, si ce n'est l'essentiel, une part importante de son parcours politique, puisqu'il a été élu de la Ville des Lilas de 1959 à 1983. Il a même été élu au-delà, mais il est devenu Maire adjoint en 1983 de notre ville, puis son parcours politique l'a ensuite conduit dans d'autres villes. Toujours dans le 93, il a été conseiller départemental de Pantin en 85, élu député en 1986, conseiller municipal de Pantin en 89 et Maire de Sevrans en 1995. Une carrière politique séquanodionysienne, mais dans différentes villes. Au nom de la Ville, j'ai écrit à sa famille pour lui présenter nos condoléances que je réitère ce soir.

Mes chers collègues, en hommage à Jacques OUDOT et à Louissette CONSTANTINI, je vous demande de bien vouloir vous lever et observer un moment de recueillement.

[Moment de recueillement]

Je vous remercie.

Vous en avez l'habitude, il nous arrive fréquemment de rendre hommage à des personnalités disparues, mais une fois n'est pas coutume, nous allons compléter ces hommages, forcément attristés, par une nouvelle plus heureuse et saluer l'arrivée d'une nouvelle Lilasienne : la petite Thaïs est née le 1^{er} mai dernier, qui n'est autre que la fille de notre collègue Moussou NIANG, qui est depuis la plus heureuse des mamans. Je veux évidemment souhaiter tout le bonheur possible à cette nouvelle petite Lilasienne, à ses parents et à toute sa famille. Je le fais en mon nom (j'ai déjà eu l'occasion de le faire), mais en notre nom à toutes et à tous. Bienvenue à Thaïs et longue vie à elle, à sa famille, à ses parents.

.....

Vous en avez l'habitude désormais, je vais interrompre notre séance pour nous permettre d'échanger en dehors de notre ordre du jour formel sur un sujet important la démocratie locale et la démocratie participative aux Lilas.

[...]

Pour que la suite de notre Conseil municipal soit réglementaire, j'annonce que je reprends la séance et que nous allons pouvoir désormais délibérer.

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 12 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS

Monsieur BENHAROUS.- Pour les deux premiers points, je vais à nouveau céder la parole à Martin, mais peut-être quelques mots de préambule. Martin s'adressera à nous avec sa compétence d'élu en charge des finances. Ces deux délibérations sont habituelles puisque chaque année, vous le savez, nous avons l'habitude de voter le Compte administratif et le compte de gestion de nos deux budgets, le budget principal de la Ville et le budget annexe des parkings. Le législateur a introduit cette année une nouveauté en fusionnant ces deux Comptes (Compte administratif et Compte de gestion) en un Compte financier unique qui va vous être présenté d'ici quelques minutes. Nous aurions pu attendre une année supplémentaire pour mettre en place cette innovation, mais comme aux Lilas, on aime anticiper, on le fait dès cette année.

Cette innovation formelle ne change pas grand-chose sur le fond. Il s'agit toujours de constater ensemble ce qu'a été la réalité de l'exécution d'un budget : pour ce Compte financier unique, le budget 2024. Comme vous le savez, lorsque nous adoptons un budget primitif, nous faisons un acte de prévision de nos dépenses et de nos recettes futures. Le Compte financier unique est l'occasion de vérifier si nos prévisions ont été fiables ou non, ou pour le dire autrement, si la gestion de notre Ville a été transparente, sincère et rigoureuse.

Vous en avez l'habitude également, je vais, pour ces deux délibérations, me retirer et céder la présidence de la séance au Premier adjoint : dans le souci de sauvegarder l'indépendance du Conseil municipal, le législateur a prévu que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le Maire se retire. Je laisse la main à Sander.

Monsieur CISINSKI.- Je vais donner la parole à Martin pour quelques éléments de présentation sur la première délibération.

Monsieur DOUXAMI.- Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, nous présentons le compte financier unique. C'est la première fois qu'on le présente, même si on avait déjà fait un exercice à blanc l'année dernière, on pourra comparer avec les chiffres de l'année dernière. Ce qui est important, c'est que ce coût financier unique est aussi préparé avec la trésorerie. L'idée est la correspondance, comme une sorte d'audit des comptes 2024 de la Ville.

Je vais reprendre traditionnellement la présentation des comptes avec la section fonctionnement et la section d'investissement. Ce sont des chiffres qu'on a déjà présentés au cours du débat d'orientation budgétaire et du budget, puisque ce budget est construit grâce aux résultats de 2024. On va les repréciser ici. Pour l'année 2024, la Ville a généré des recettes de fonctionnement de 49,1 millions d'euros. C'est en amélioration par rapport à 2023, essentiellement pour des recettes fiscales un peu plus importantes – pas du fait de la ville, mais du fait de l'augmentation de l'assiette de l'imposition de la taxe foncière, mais aussi sur les dotations et subventions. Plus d'un million d'euros par rapport à 2023, cela démontre une nouvelle fois la capacité de la Ville d'aller chercher des subventions, d'aller chercher des financements extérieurs pour financer soit son budget de fonctionnement mais aussi son budget d'investissement. On le verra dans quelques instants. Cela veut dire que, par rapport au budget 2024, on a surperformé de pratiquement 1 ou 2 %. On est mieux que prévu, essentiellement grâce à ces subventions supplémentaires qui n'avaient pas été anticipées. Elles étaient prévues mais pas anticipées puisque ces subventions sont inscrites dans le budget seulement quand elles nous sont notifiées.

Ensuite, on passe à la section des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent de 50,1 millions d'euros pour l'année 2024. attention, une grosse partie de ces 50,1 millions d'euros sont reversés vers la section d'investissement. En réalité, hors dépenses d'ordre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44,3 millions d'euros. Elles sont aussi en augmentation d'à peu près 1 million d'euros. Cela explique que la marge reste stable. Cette augmentation est liée à deux éléments. D'une part, à l'augmentation de la charge de la masse salariale, qui est souvent liée à ce qu'on appelle au vieillissement de notre population d'agents et des rémunérations qui augmentent, et aussi une revalorisation des agents de catégorie C qui est rentrée à plein sur l'année 2024. L'autre élément important, ce sont les subventions que la Ville verse au CCAS, une augmentation de 540 000 €, qui montre encore une fois, d'une part l'augmentation des précarités au niveau de notre territoire, mais aussi l'implication de la commune pour essayer de pallier le maximum ces précarités. Ces dépenses de fonctionnement qui sont en augmentation par rapport à l'année dernière mais en dessous du budget 2024, essentiellement pour les charges à caractère général qui sont souvent sur-budgétisées, puisque je vous rappelle qu'un budget est aussi un outil de gestion et il faut donner un

peu de marge aux services pour pouvoir gérer les affaires en général. Même si pour le budget 2025, on a fortement réduit ce budget, encore une fois, on va imposer des nouvelles contraintes à l'administration.

Enfin, je parlerai du dernier élément de ces comptes 2024, la section d'investissement composée des recettes et des dépenses sur les recettes. Si on retire ces recettes d'ordre, c'est-à-dire ce financement de la section de fonctionnement vers l'investissement, on a plus de 6 millions de recettes. Les deux éléments principaux sont les subventions pour pratiquement 2 millions d'euros. Là aussi, on a des subventions importantes sur les différents projets, et les cessions de terrains de tennis à UNIGEO, l'entreprise de géothermie pour 2,4 millions d'euros. Il y a d'autres éléments, mais il s'agit donc d'environ 6 millions d'euros de recettes extérieures (ce n'est pas de la dette) pour financer les investissements de la ville.

Les dépenses d'investissement n'ont jamais été aussi élevées depuis des années dans la Ville, puisqu'on a plus de 10 millions d'euros de dépenses d'équipement, soit sur des bâtiments, soit sur de la voirie, et 1,5 millions de dépenses financières.

Je voudrais dire un mot sur ce qu'on appelle le bilan de la Ville. C'est quelque chose qui n'est pas présenté ici, puisque ce n'est pas dans la comptabilité communale, mais un bilan est ce que toutes les entreprises produisent et le CFU, compte financier unique, qui nous fait rapprocher des normes comptables des entreprises, nous permet d'avoir un bilan. C'est un bilan qu'on avait déjà dans les années précédentes et il faut noter que le bilan est de 206 millions d'euros. En gros, c'est ce que la Ville possède en termes d'actifs qui s'équilibrent avec les passifs (vous pouvez le voir dans les annexes du dossier). Ce bilan a augmenté de plus de 5 millions d'euros. Ce qui augmente, ce sont les immobilisations corporelles, à savoir l'investissement en dur (dans une entreprise, ce serait ses outils de production, des nouvelles machines, etc.), c'est-à-dire des nouveaux bâtiments, des nouvelles pistes cyclables, des nouveaux équipements... Tous les investissements qu'on voit tous les jours physiquement, Boulevard de la Liberté, etc., on peut le voir aussi financièrement dans le bilan. Alors que cet actif augmente, le passif augmente de la même manière, mais le passif financier, c'est-à-dire la dette, est réduit : à la fin de l'année 2024, la dette est en dessous de 18 millions d'euros. Elle a diminué d'un peu plus de 5 millions d'euros sur la mandature, amenant une bonne situation financière de la Ville. Vous avez en même temps des actifs qui augmentent, une section de fonctionnement à l'équilibre, voire positive, une dette qui baisse. Ce sont des éléments positifs sur ces résultats de l'année 2024.

J'en ai terminé pour cette présentation. Est-ce que le Maire revient pour la résolution ? Il ne vote pas, donc je laisse la parole à Sander, sauf s'il y a des questions de la part de nos collègues.

Monsieur CISINSKI.- Sauf s'il y a des questions, on va procéder au vote.

Sur la validation de ce compte financier 2024 sur la partie budget principal. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Validé à l'unanimité.**

Je te redonne la parole pour la deuxième partie. Le budget sur les parkings.

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS

Monsieur DOUXAMI.- On va présenter le confidentiel unique du budget annexe des parkings de la Ville. Comme vous le savez, on a une entité séparée pour la Ville. C'est des montants beaucoup plus faibles puisqu'on parle d'à peine de 300 000 euros de résultat. Je propose de nouveau sans débat (on a déjà parlé de ces parkings), sauf s'il y a des questions, mais je n'en parlerai pas plus.

Monsieur CISINSKI.- J'attends juste que Lisa et Gaëlle reviennent pour mettre cette délibération sur le compte financier des parkings. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est validée à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS

Monsieur DOUXAMI.- Une fois qu'on a constaté le compte financier unique, il s'agit maintenant d'affecter les résultats dans la réserve, le fonds de roulement de la Ville. C'est une résolution assez technique qui est faite chaque année où on va basculer, soit les excédents de fonctionnement, financer l'investissement ou les restes à réaliser pour préciser comment on affecte ces résultats. c'est le résultat en fait des comptes 2024.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Martin. J'ai pu rentrer puisque je ne devais m'absenter que sur les deux premières délibérations, donc je peux reprendre la présidence de séance.

Merci Sander de m'avoir remplacé. Sur ce point « affectation des résultats habituels habituel sur le budget principal de la Ville des Lilas », y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Adopté à l'unanimité.**

J'en profite pour excuser Frédérique SARRE, qui nous a dit qu'elle était malade, et qui est partie parce qu'elle n'était vraiment pas bien, et pour saluer l'arrivée de Sonia ANGEL qui est arrivée depuis une délibération précédente.

Comme je suis rentré un peu en cours, est-ce que tu avais présenté également l'affectation des résultats pour le budget annexe des parkings ? Non ? Alors à toi Martin.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS DE LA VILLE DES LILAS

Monsieur DOUXAMI.- De la même manière qu'on a constaté les comptes financiers uniques pour les parkings, il faut affecter ces résultats dans les différentes sections. C'est ce que propose la résolution numéro 4, qui est de nouveau une résolution très classique et qui n'est que la résultante de la réalisation du compte financier unique. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Adopté à l'unanimité.**

5. FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur BENHAROUS.- Je vous dis un mot très rapidement de la délibération, qui va devenir une délibération récurrente puisqu'elle traite des indemnités de représentation du Maire. C'est la deuxième année qu'on la présente, elle fait suite à un engagement que nous avons pris, puisque la démocratie, c'est aussi la transparence et qu'il est important de faire preuve de la plus grande transparence possible. Vous en souvenez sans doute, j'avais pris devant vous, et du coup devant les Lilasiens et les Lilasiennes, l'engagement de rendre compte précisément, chaque année, de l'utilisation de l'indemnité de frais de représentation du Maire, dont vous aviez avalisé le principe par le vote survenu lors de notre séance du 13 mars 2023, en conformité avec ce que prévoit le *Code général des collectivités territoriales*. C'est l'objet de cette délibération qui rend compte de l'usage de ces frais de représentation pour l'année 2024.

Vous constaterez une note vous est donnée et vous permet de savoir si ce n'est toute ma vie en tout cas une partie que ces frais de représentation pour l'année 2024 consistent en dix déjeuners, certains pour saluer l'ouverture de nouveaux restaurants dans notre ville, d'autres avec les élus de villes voisines qu'il m'arrive de rencontrer autour d'une table, parfois avec notre députée avec laquelle il m'arrive de déjeuner, ou avec des partenaires de l'action municipale. S'y ajoute un déplacement, en train évidemment, à Strasbourg, pour passer (ils me l'avaient demandé depuis très très longtemps) une journée (je suis parti le matin et revenu le soir pour éviter des frais d'hébergement) avec nos Seniors qui profitaient, sous l'impulsion de Valérie LEBAS qui elle, n'était pas là, d'un voyage aux marchés de Noël de Strasbourg. Donc j'ai pu passer une journée avec eux. Non, non, Valérie n'y est pas allée, elle voulait mais elle a été retenue.

Donc vous constaterez que ces dépenses s'élèvent pour l'ensemble de l'année 2024 à 928,10 €, ce qui est loin de l'enveloppe maximale de 2 000 € que vous aviez adoptée, et encore plus loin du montant moyen de 5 000 € qui est en général voté pour les indemnités et les frais de représentation de Maires de villes de notre strate. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte que l'utilisation de l'indemnité de frais de représentation du Maire des Lilas vous a bien été présentée, conformément aux engagements qui avaient été pris, à moins que vous souhaitiez en savoir davantage sur le menu des déjeuners (mais je ne me souviens pas de tout) que j'ai été amené à manger ou les souvenirs que j'ai pu ramener de Strasbourg. Mais s'il n'y a pas de remarques de ce type, on va pouvoir prendre acte ensemble que cette délibération a bien été présentée. C'est bon pour tout le monde ? Pas de contre. Pas d'abstention. Pas de *ne participe pas au vote* ?

Adopté à l'unanimité.

Sander, tu prends la parole pour la délibération suivante qui consiste à évoquer une charte importante relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

6. ADOPTION DE LA CHARTE COMMUNALE D'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À DESTINATION DES AGENT.ES ET DES ELU.ES DE LA VILLE DES LILAS

Monsieur CISINSKI.- Il ne s'agit pas ici de faire une présentation sur l'intelligence artificielle et son utilisation, ses conséquences, mais en introduction, l'intelligence artificielle

impacte le travail de tous nos concitoyens et de nombreuses organisations privées ou publiques, et que', en tant que collectivité, nos agents ont la possibilité et l'opportunité parfois de commencer à utiliser l'intelligence artificielle dans nos différents services. Néanmoins, comme toute technologie de rupture ou très innovante, elle a ses avantages et ses inconvénients, et surtout ses risques. On a souhaité encadrer ou en tout cas commencer à définir un cadre pour l'utilisation et la mise en place progressive d'outils d'intelligence artificielle au sein de la collectivité et auprès des agents, en ayant en tête trois risques ou trois domaines dans lesquels on se veut être particulièrement vigilants :

1° c'est l'intensité carbone de ces nouveaux outils dont on sait qu'elle est importante. Il ne s'agit pas d'en faire un usage abusif quand on n'en a pas vraiment besoin. Il faut être très vigilant sur les aspects écologiques.

2° Il y a évidemment des aspects de cybersécurité et d'utilisation de données qui sont là encore très sensibles et sur lesquels on veut être très vigilant et encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle.

3° Dernier point, et pas des moindres, c'est de prendre en considération ce qu'on appelle les biais de réponse portés par l'intelligence artificielle, sur lesquels il faut être vigilant et avancer de manière très prudente.

Avec les services, on a souhaité mettre en place cette charte qui est un premier pas – c'est comme ça qu'on l'a, qu'on la conçoit – vers l'utilisation et l'encadrement de l'intelligence artificielle.

Je vous propose de voter cette délibération. Je ne reviendrai pas sur le détail de la charte, c'est assez basique : confidentialité des données, respect du RGPD, utilisation quand on est absolument certain qu'on économise du temps et des requêtes sur certains moteurs de recherche. On a posé les premières bases et puis on verra au fur et à mesure quand on aura de nouveaux sujets qui se présenteront, comment l'amender.

Monsieur BENHAROUS.- Effectivement, nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est un outil relativement récent, dont on a le sentiment qu'il va nous occuper pendant un certain nombre d'années, même peut être davantage. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Oui, Lisa.

Madame YAHIAOUI.- L'intelligence artificielle constitue l'une des avancées technologiques les plus déterminantes de notre époque. Elle bouleverse nos manières de produire, de communiquer, de soigner, d'enseigner et même de penser. Cette puissance nouvelle s'accompagne de risques tout aussi considérables : automatisation incontrôlée, manipulation de l'information, surveillance de masse, reproduction ou amplification des biais sociaux, opacité des algorithmes, concentration du pouvoir entre les mains d'acteurs privés. Les dérives ne sont pas hypothétiques, elles sont déjà visibles. C'est pourquoi la vigilance ne doit pas être un frein au progrès, mais sa boussole. Nous devons refuser de céder à une fascination aveugle comme à un rejet systématique. Il ne s'agit pas de ralentir le progrès, mais de reprendre la main sur ses finalités. L'enjeu est fondamental et politique. Cela exige :

- Une gouvernance éthique et démocratique de l'intelligence artificielle, avec des instances de régulation transparentes, indépendantes, incluant des experts, des citoyens et des représentants de la société civile ;

- Des lois claires sur la responsabilité des usages de l'intelligence artificielle, notamment en matière de décision automatisée, de surveillance de données personnelles et de respect des droits fondamentaux ;

- Un effort massif d'éducation et de formation pour permettre à chacun de comprendre ces technologies et de s'y adapter, du monde scolaire au monde du travail ;

- Un soutien stratégique à la recherche et à l'innovation ouverte pour garantir notre souveraineté technologique, tant en favorisant un modèle de développement inclusif et durable. Nous devons penser l'intelligence artificielle non pas seulement comme un outil, mais comme un projet de société. À nous de décider si elle servira à renforcer les inégalités ou à mieux les combattre, à accélérer le contrôle ou à renforcer les libertés, à imposer un avenir subi ou à construire un avenir choisi.

Le progrès ne vaut que s'il est au service de l'humain. Il est temps de faire de l'intelligence artificielle une intelligence responsable. Pour cela, il est du devoir des politiques publiques de :

- Prévoir la mise en place d'une régulation robuste et agile ;

- Appliquer et renforcer le règlement européen IA Act en veillant à sa transposition cohérente aux services au niveau national ;

- Instaurer une autorité indépendante de surveillance de l'intelligence artificielle dotée de pouvoirs d'investigation, d'expertise et de sanctions ;

- Obliger la transparence des modèles utilisés dans les services publics et critiques logiques de comptabilité algorithmique ;

- Prévoir également le renforcement de l'éducation et de la formation en intégrant l'apprentissage des technologies numériques de l'intelligence artificielle dès le collège, et cela dans tous les niveaux de la scolarité ;

- Former les décideurs publics à la compréhension des enjeux techniques et éthiques de l'intelligence artificielle.

Il faudra également :

- Investir dans une intelligence artificielle, éthique, durable et souveraine ;
- Soutenir la recherche publique et les innovations ouvertes telles que l'open source, l'intelligence artificielle de confiance ;

Avoir conscience de l'empreinte carbone générée (une recherche sur une intelligence artificielle est 20 à 50 fois plus élevées qu'une requête sur un moteur de recherche plus standard) ;

- Financer une filière européenne de l'intelligence artificielle pour réduire la dépendance aux plateformes étrangères moins contrôlée.

Nous devons instaurer un gouvernement démocratique de l'intelligence artificielle en organisant des conventions citoyennes et des instances de débat public sur les usages sensibles de l'intelligence artificielle, impliquer la société civile, les experts, les usagers dans la définition des cadres d'usages et enfin garantir que toute décision automatisée est une responsabilité humaine clairement identifiée. L'intelligence artificielle est un outil stratégique. Elle ne doit pas être laissée à sa seule logique technique ou commerciale. Le rôle de l'action publique est de tracer une voie équilibrée entre innovation, éthique et souveraineté. Pour cela, il faut agir avec lucidité et ambition, faire de l'intelligence artificielle une intelligence collective au service du bien commun, dans le respect de l'empreinte écologique qu'elle engendre. Tel est le cap que nous devons tous nous donner.

Pour moi et pour nous tous, je crois que c'est un enjeu politique très important que l'on doit s'approprier et sur lequel on doit travailler à toutes les échelles de responsabilité que nous avons en tant que politique. Merci.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Lisa. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais mettre aux voix cette délibération et l'adoption de cette charte. Qui est pour ? Qui est contre ? Il faut lever la main. Si vous ne voulez pas, on ne lève pas la main. Des fois, je change, c'est pour voir si vous suivez... Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Adopté à l'unanimité.**

Merci beaucoup. Christophe, je te cède la parole pour évoquer une convention que nous signons avec Est Ensemble autour du projet que nous connaissons bien maintenant de grand chemin.

7. ADOPTION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST-ENSEMBLE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES TRAVERSÉES PAR LE PROJET DU *GRAND CHEMIN*

Monsieur PAQUIS.- C'est le projet du Grand Chemin. On a déjà évoqué ici ce projet qui est en cours de réalisation sur la ville de nombreuses fois. Je vais faire simple, c'est engagé dans engagé dans la Politique de végétalisation des espaces publics, quand Est Ensemble a dit : « On va faire on va verdir, créer, désimpermeabiliser et renaturer 220 hectares qui vont traverser les villes du territoire, mais aussi Fontenay et Rosny jusqu'à la plaine de l'Ourcq. » Ils ont posé la question aux villes, et tout de suite, avec Monsieur le Maire et les services, on a dit : on prend, on y va. C'est pourquoi vous avez en première partie réalisée le boulevard Schuman jusqu'à la place Pierre Brossollette qui est en cours de finalisation. Passez-y, c'est très chouette, cela va être très chouette avec le temps qui arrive. Quelques petits arbrisseaux ont du mal à survivre avec les chaleurs parce que c'est un peu compliqué pour eux. Mais cela se réalise et cela avance.

Actuellement sur Les Lilas, le Grand Chemin a prévu de passer par Schuman, qui cet été va être très efficace, la rue du Garde-chasse, la rue Waldeck-Rousseau, la rue Jacques Catric, la rue Lecouteux, la rue Rouget de Lisle, la rue Romain Rolland, une partie traverse le parc, la rue du Centre, le Passage des Sablons et la rue de Noisy-le-sec pour enchaîner sur Bagnolet. Cela va super chouette, plein de végétalisation qui arrive. pas plus tard que la semaine dernière, on était avec les gens de la rue Lecouteux qui va démarrer la semaine prochaine, je crois. À cette occasion, on en profite pour effectuer les travaux de réseaux d'eau, tout ce qu'il y a en dessous qu'on aurait fait, mais là, on en profite de le faire avant, et notre ville va s'embellir.

Cette convention a pour but de dire, comme Est Ensemble qui prend quasiment tout à sa charge et qui a proposé les travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, de dire : Ville des Lilas, on prend tout ça, vous allez prendre une partie de l'éclairage si c'est nécessaire, on voit ensemble. C'est juste pour répartir les rôles. J'ai fait simple et je pense qu'il faut voter favorablement.

Monsieur BENHAROUS.- Avec l'enthousiasme que tu as mis à nous présenter le projet, s'il n'y avait pas l'unanimité avec tout cela, on serait déçu. Mais enfin, chacun est libre de son vote. Mais on a senti en tout cas qu'on nous invitait avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme à voter favorablement cette délibération. Est-ce qu'elle appelle des demandes de prise de parole ? Je la mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Elle est adoptée à l'unanimité.**

8. CRÉATION D'UN STATUT PERMETTANT UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

Monsieur BENHAROUS.- C'est moi qui vais tenter, autant que possible, de suppléer Madame DA SILVA (qui aurait dû présenter cette délibération, mais qui est souffrante ce soir et qui ne pourra pas être là), pour cette première délibération, qui en appellera une autre lors de notre prochain Conseil municipal du mois de juillet, et qui correspond à une volonté sur laquelle Madeline nous alertait depuis longtemps. Et en réalité au travers du rapport qui fait état chaque année de nos politiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, nous avons identifié depuis quelques années une piste d'amélioration dans nos actions – puisque nous essayons sans cesse d'améliorer et d'être plus performants, plus pertinents dans nos actions – , avec la nécessité d'avoir un travail et un regard plus spécifique sur les familles monoparentales. Ces familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, aux Lilas comme ailleurs. Elles concernent à peu près un quart des familles. En France, 2 millions de familles monoparentales, 3 millions d'enfants concernés, nous le savons aujourd'hui. Aux Lilas, à peu près 3 500 (un chiffre très précis, je ne vous garantis pas à l'unité près 3 582 familles monoparentales, 2 656 des femmes et 926 des hommes), de très nombreux enfants concernés, sans doute de plus en plus et davantage chaque année. Nous avons identifié clairement un certain nombre de caractéristiques et de difficultés spécifiques rencontrées par ces familles monoparentales. D'où l'idée d'avoir des politiques publiques spécifiquement dédiées à leur apporter un soutien, une aide qui nous paraît relativement importante. La création d'un statut des familles monoparentales va pouvoir se décliner en de très nombreuses actions qui permettent d'obtenir des éléments de priorité, par exemple, pour l'obtention de places en crèche, qui permettent d'obtenir des tarifs spécifiques pour un certain nombre de prestations municipales.

L'idée n'est pas aujourd'hui d'arrêter l'intégralité de ce plan qui sera présenté lors de la prochaine délibération, qui passera au Conseil municipal prochain. Il est en cours d'élaboration. Ce sera un plan pluriannuel avec des actions que nous pourrions mettre en œuvre immédiatement, et d'autres qui nécessiteront un ou deux ans avant leur mise en œuvre, d'autres qui seront amenés à être réfléchies sur du moyen terme. Mais l'idée est d'acter, par cette délibération, la nécessité de travailler et d'agir à la définition d'un statut communal qui permette une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des familles monoparentales. Cela se matérialisera, j'allais dire de manière presque symbolique, par une carte qui permettra d'éviter d'avoir systématiquement à attester de son statut de famille monoparentale et de permettre d'avoir accès à l'ensemble des prestations et des priorités qui vont avec. C'est ce que nous adoptons dans cette délibération. Au prochain Conseil municipal, Madeline (qui sera là je l'espère, ou quelqu'un d'autre la suppléera) nous présentera plus en détail le contenu du plan et des mesures que nous voulons y mettre, avec la temporalité de leur application et de leur mise en œuvre. J'espère que j'ai été fidèle à la manière dont Madeline vous aurait présenté cette délibération. Elle l'aurait fait bien mieux que moi si elle pouvait être là.

Est-ce que cela appelle des questions, des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **C'est adopté à l'unanimité.** Merci beaucoup.

Christophe, je te repasse la parole pour évoquer le Rucher des Lilas.

9. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE RUCHER DES LILAS

Monsieur PAQUIS.- Avec cette délibération, on en revient un peu à notre sujet du débat sur la démocratie participative et le budget participatif. Dans le cadre de l'édition du budget participatif, le Rucher des Lilas a apporté un projet qui visait à créer une mare. Cela s'inscrit d'une part dans les objectifs de la Ville, d'autre part dans la mise en œuvre des projets lauréats du budget participatif. Ainsi, ce projet fait l'objet d'un financement par la Ville en vue de son étude afin de définir la faisabilité de la création d'une mare, mais aussi le gain réel pour la biodiversité. Il faut savoir que des spécialistes de création de mare, pour les ruchers et la biodiversité... Dans nos services techniques qui sont très compétents pour tout un tas de choses mais on n'a pas la compétence pour la mare et d'un rucher, la Ville va soutenir financièrement le Rucher sur cette action. Je tiens aussi à signaler que le Rucher a un miel qui a été Champion du Grand Paris plusieurs fois dans les dégustations.

Il est donc nécessaire de définir les conditions d'attribution de la participation financière de la Ville afin que l'association puisse mener l'étude de faisabilité d'une mare à proximité immédiate du rucher. Si l'étude de faisabilité rend compte que la mare ne porte aucun intérêt au Rucher, aucun intérêt à la biodiversité sur le site, la mare ne se fera pas en accord avec le Rucher. Ce sont eux qui souhaitent. Une première estimation du montant de l'opération s'élève à 954 €. Toutefois, elle nécessite d'être affinée. Dans ces conditions, il est proposé de verser une subvention qui couvrira maximum un coût de 1 200 € hors taxes du projet. Je vous demande de valider aussi cette délibération qui est, je ne sais pas si c'est de la démocratie constructive participative.

Monsieur BENHAROUS. - En tout cas, c'est une subvention. Est-ce qu'elle appelle des demandes de prises de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **C'est adopté à l'unanimité.**

Je donne la parole à Nancy AGUILERA-TORRES, qui va nous présenter une nouvelle nomination de bâtiments publics, à propos de la crèche qui prendra le nom de Jane et Paulette Nardal.

10. NOMINATION DE LA CRÈCHE JANE ET PAULETTE NARDAL

Madame AGUILERA-TORRES. - Merci Monsieur le Maire. La Ville, depuis plusieurs années, a souhaité donner des noms de femmes aux espaces publics et aux équipements communaux. Cela a été fait pour plusieurs crèches, écoles, parcs, gymnases, etc. dans des femmes oubliées de l'histoire et des historiens.

Aujourd'hui, c'est la crèche des Bruyères qui portera le nom de deux sœurs Nardal, Jane et Paulette, les sœurs d'une magnifique sororité de sept filles. Elles ont été les premières femmes noires à franchir avec succès les portes de la Sorbonne il y a un siècle. Ces deux femmes de lettres, l'une philosophe, enseignante, essayiste politique, l'autre journaliste et militante féministe, ont été des militantes de la cause noire. Elles ont aussi inspiré le courant littéraire de la négritude.

En nommant la crèche des Bruyères, Jane et Paulette Nardal, nous voulons rendre hommage à ces femmes pour leur intelligence, leur courage, leur engagement et leur immense apport à la lutte des femmes, pour leurs droits, pour leurs droits. Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup. Y a-t-il l'expression d'un point de vue ou d'une opposition, pourquoi pas, ou d'une adhésion à cette nomination de la crèche des Bruyères qui portera prochainement le nom des deux sœurs Nardal ? Non. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Adopté à l'unanimité.**

11. SUBVENTION AU LAO POW'HER

Monsieur BENHAROUS. - Là encore, je vais présenter la délibération, Madeline aurait dû le faire à ma place. C'est une nouvelle subvention que nous proposons d'accorder à un lieu qui n'est pas lillaisien mais baignolais, même s'il est vraiment tout près des Lilas, le lieu d'accueil et d'orientation, dirigé par l'association qui s'appelle LAO POW'HER (pour le pouvoir et au féminin.) C'est un lieu que, pour ma part, j'ai découvert. Nous avons répondu, sur proposition de Madeline, à une invitation à visiter leurs locaux. Nous y sommes allés avec Madeline et le Maire de Bagnolet, ville qui accueille cette structure. Nous avons, en tout cas pour ma part, découvert une association qui fournit un travail absolument exceptionnel sur notre territoire. Ce travail, qui va bien au-delà des limites communales de Bagnolet, consiste à accueillir des jeunes femmes, parfois adolescentes, parfois toutes jeunes adultes, victimes pour beaucoup d'entre elles, de situations de très grande précarité ou de violences, et de les accompagner dans un grand esprit de liberté, de responsabilité, de bienveillance et de professionnalisme, dans un parcours qui leur permet de se remettre de ces difficultés de la vie qu'elles ont pu rencontrer. C'est un travail absolument extraordinaire qui m'a impressionné, comme ont impressionné la motivation et la compétence des personnes que nous avons rencontrées sur place et qui gèrent ce lieu d'accueil et d'orientation. Nous avons découvert que (sans avoir évidemment accès aux noms, c'est bien légitime) ce lieu d'accueil accueillait des jeunes femmes qui venaient de 26 villes de Seine-Saint-Denis, et donc pas seulement, loin de là, des jeunes femmes baignolaises. C'est un lieu qui est de mieux en mieux identifié.

Nous avons interrogé les personnes responsables de ce lieu sur les difficultés qu'elles rencontraient, les actions qu'elles souhaitaient mener, et elles nous ont fait part de leurs difficultés de renforcer encore leur action sans la possibilité de disposer d'un poste supplémentaire qui leur permettrait de développer un certain nombre d'actions qu'elles ne pouvaient pas mener aujourd'hui. Et nous nous sommes dit que nous pouvions contribuer d'une petite manière à les aider à disposer de ce poste supplémentaire. On leur a demandé de manière très simple ce que cela coûtait. C'est de l'ordre d'à peu près une cinquantaine de milliers d'euros, un poste budgété annuellement. Nous nous sommes dit que, puisqu'il y a 26 villes de Seine-Saint-Denis dont des jeunes femmes bénéficient du soutien et de l'accompagnement de cette structure, si chacune de ces villes accordait une subvention de l'ordre de 2000 €, l'association bénéficierait de la somme lui permettant de créer ce poste.

C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération qui permet d'affirmer le soutien de la Ville des Lilas à cette structure et d'accorder cette subvention de 2 000 €. Si le vote est positif, je me propose d'écrire (comme je ne connais pas la liste des 26 Maires) aux 38 autres Maires de Seine-Saint-Denis (il n'y a plus que 39 villes, depuis que deux d'entre elles ont fusionné) en les sollicitant pour qu'ils fassent la même chose que nous, en espérant que beaucoup répondent positivement à cet appel, ce qui permettra à ce lieu de pouvoir renforcer ses actions qui sont absolument extraordinaires, je le répète, et qui sont, je crois, absolument indispensables. C'est donc l'objectif de cette délibération.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, d'explication, de point de vue ? Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Merçi.**

La délibération sera communiquée, la subvention versée et nous aurons la possibilité d'écrire à l'ensemble des Maires de Seine-Saint-Denis pour leur proposer de faire la même chose que nous.

Sander, je te passe la parole à nouveau pour évoquer une autre convention, cette fois-ci avec une association qui s'appelle Villes des Musiques du monde, autour d'un très beau projet qui s'appelle La Cité des Marmots.

12. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION *VILLES DES MUSIQUES DU MONDE* DANS LE CADRE DU PROJET DE « CITÉ DES MARMOTS »

Monsieur CISINSKI.- C'est un projet auquel on participe depuis deux ans, porté par une par l'association Villes des Musiques du Monde, qui permet à de tout jeunes écoliers de participer à des ateliers de chant et de se présenter sur scène en fin de parcours. C'est un projet porté par Est Ensemble. Un certain nombre de villes du département de Seine-Saint-Denis et d'Est Ensemble participent à ce projet, ainsi que des établissements de Marseille. Cette année, les élèves apprennent et sont encadrés par le groupe Temenik Elektrik qui les accompagne avec un orchestre symphonique. La représentation finale de ce projet a lieu très bientôt, le 22 juin. Cela concerne deux classes de Paul Langevin aux Lilas et à peu près 500 enfants au niveau d'Est Ensemble qui participent au projet. C'est un très beau dispositif, assez important parce qu'il y a quand même beaucoup de participants, et on est ravis de participer à ce projet. L'année dernière, la représentation était remarquable au Théâtre du Châtelet.

Monsieur BENHAROUS.- Absolument. On y était allé. C'était un très beau moment et on ne doute pas qu'on vive cette année un moment tout aussi magique avec l'ensemble de ces jeunes qui participent à ce beau projet d'éducation musicale et culturelle.
Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? **Adopté à l'unanimité.**

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 13 À 27 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION DES FINANCES

Monsieur BENHAROUS.- On en a terminé avec cette première partie de notre ordre du jour qui consiste en des délibérations qui nous paraissaient nécessiter une présentation de la part des élus qui les portent, et un moment d'échange si c'est le cas. Comme d'habitude, je passe à une présentation plus rapide des délibérations de notre deuxième partie de l'ordre du jour. Et comme d'habitude, si l'un ou l'autre d'entre vous souhaite m'arrêter pour que nous prenions davantage de temps pour expliciter, pour une prise de parole sur telle ou telle délibération, nous pourrons le faire sans aucune difficulté.

13. INSTAURATION D'UNE TAXE DE SÉJOUR POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante propose l'instauration d'une taxe de séjour pour l'année 2026 pour la Ville des Lilas, dans le cadre de la politique que nous menons, notamment dans le cadre de la lutte contre les meublés touristiques que nous essayons de mener. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.

14. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 11 FÉVRIER 2025

Monsieur BENHAROUS.- Il s'agit pour la délibération suivante d'approuver le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges territoriales) qui gère le transfert de compétences et les flux financiers entre le territoire, Est Ensemble et la Ville. Un rapport est présent dans cette délibération. Il s'agit simplement de prendre acte et d'approuver ce rapport. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

15. ATTRIBUTION A 1001 VIES HABITAT D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 26 RUE DU COQ FRANÇAIS ET 23 RUE DES BRUYÈRES AUX LILAS

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante nous conduit à attribuer, comme nous le faisons régulièrement, une garantie d'emprunt à un bailleur social 1001 VIES HABITATS pour un projet de réhabilitation de logements sociaux situé entre la rue des Bruyères et la rue du Coq français. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

16. ATTRIBUTION À VILOGIA D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 23 LOGEMENTS SIS 16 RUE CHASSAGNOLE AUX LILAS

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est une autre garantie d'emprunts, attribuée cette fois-ci au bailleur social VILOGIA pour la réhabilitation de logements sociaux situés rue Chassagnole aux Lilas. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « ACPG-CATM »

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association ACPG-CATM, une de nos associations mémorielles qui a mené un projet tout à fait spécifique dans le cadre du 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la Libération. Comme tous les dix ans, une association mémorielle appose une plaque commémorant cette décennie dans notre cimetière aux Lilas. Cette plaque a été cofinancée par cette association et par la ville à moitié moitié. Cette délibération ne fait que compenser la moitié du prix de cette plaque. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BENHAROUS.- Délibération récurrente, pour ne pas dire marronnier, avec l'actualisation du tableau des effectifs de la Ville des Lilas qui récapitule l'ensemble des emplois de la ville. Rien de très notable dans cette actualisation qui est nécessaire réglementairement. Pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

19. INSTAURATION DU PLAN DE FORMATION 2026-2028 DE LA VILLE DES LILAS

Monsieur BENHAROUS.- Délibération obligatoire également avec l'instauration du plan 2026/2028 de formation de la Ville des Lilas, à destination des agents de la Ville. Il nous faut adopter ce plan de formation. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PRÉVENTION

20. MODIFICATION DES TARIFS DE CONSULTATION DU PSYCHOLOGUE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est relative à la modification des tarifs de consultation du psychologue au Centre municipal de santé. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Quatre abstentions.

À ces quatre abstentions près, adopté à l'unanimité.

DIRECTION ÉDUCATION ET ENFANCE

21. ADOPTION DE LA CONVENTION « INNOVER DANS LA VILLE » AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante propose d'approuver le versement par la métropole du Grand Paris d'une subvention à la Ville au titre du fonds « Innover dans la ville ». Je crois que c'est en lien avec le projet que porte Gaëlle, de remunicipalisation de nos cantines publiques qui verra le jour pour sa première étape dès la rentrée prochaine dans les écoles Paul Langevin et Julie Daubié. En général, quand il s'agit d'approuver le versement d'une subvention à la Ville, nous sommes souvent d'accord. On va le vérifier.

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

22. ADOPTION DE LA CONVENTION D'INDEMNISATION N°2 AVEC LA SOCIÉTÉ ELIOR

Monsieur BENHAROUS.- Il s'agit de l'adoption de la convention d'indemnisation numéro 2 avec la société Elior, qui consiste à revaloriser les tarifs auquel nous payons nos repas en fonction d'un certain nombre de critères, notamment des conditions d'inflation et d'augmentation du prix des denrées que nous constatons depuis quelques mois, parfois quelques années. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

23. ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AU GARDIENNAGE

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est un accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage de l'Hôtel de ville, des annexes de l'Hôtel de ville, mais aussi de nos parkings et de l'ensemble des sites municipaux que nous faisons gardiennier. Nous avons besoin de passer un nouvel accord pour pouvoir renouveler le prestataire qui va se charger de ces prestations. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

24. POLE GARE SERGE GAINSBOURG – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE DES LILAS ET LA RATP ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est relative au pôle gare du quartier des Sentes, avec l'approbation d'une convention de financement entre la Ville et la RATP pour la destruction d'une dalle qui doit nous permettre de mener à terme ce projet d'aménagement, conformément aux plans et aux projets d'aménagement que nous avons élaborés avec l'ensemble de la population et notamment la population du quartier. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

25. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ASSOCIATION « ALEC-MVE »

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante propose d'adopter une convention de partenariat entre la Ville des Lilas et l'association ALEC-MVE « Maîtrisez votre énergie ». J'en profite pour dire que lors de la commission préparatoire, une élue, Madame BERTHOUMIEUX, qui n'est pas là ce soir, avait demandé que l'on puisse lui apporter des éléments sur le bilan mené de l'action menée par cette association avec la Ville des Lilas. Je ne sais pas si cela a été fait. On me le confirme. Il s'agit donc d'adopter la convention qui nous lie à cette association. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

26. APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'EPT EST-ENSEMBLE ET LES COMMUNES MEMBRES DE L'EPT

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante propose d'adopter une autre convention de coopération financière pour le financement du Pacte territorial France Rénov entre la Ville et Est Ensemble, et d'ailleurs l'ensemble des communes de l'établissement public territorial. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

27. DÉCLASSEMENT DE L'IMMEUBLE SIS 17 RUE DE ROMAINVILLE CADASTRE SECTION I N°71

Monsieur BENHAROUS.- La dernière délibération nous conduit à adopter le déclassement d'un immeuble situé au 17 rue de Romainville. Délibération importante et je vous invite à la réunion publique le 16 juin prochain où nous aborderons l'aménagement du premier ilot des abords parc Lucie Aubrac

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adopté à l'unanimité.

Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Merci beaucoup à toutes et à tous. Je vous souhaite une excellente soirée.

(La séance est levée à 21h30).

Le Secrétaire de séance,

Lionel Primault

